



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/39
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Genève, 21-25 janvier 2002

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS
CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La note sur «L'amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED» (TD/B/EX(24)/L.1), dont le Conseil du commerce et du développement a décidé à sa vingt-sixième réunion directive, le 10 avril 2001, de continuer d'appliquer les recommandations, prévoyait notamment ce qui suit: «À partir de sa deuxième session, chaque commission consacrer le cinquième jour de sa réunion à l'examen de la suite donnée par les États membres et par le secrétariat aux décisions prises au cours des sessions antérieures, sur la base de la documentation établie par le secrétariat». En conséquence, le secrétariat a établi le présent rapport qui fait le point sur la suite donnée aux décisions et aux conclusions concertées adoptées à la cinquième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et adressées à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pour de plus amples informations sur les activités de la CNUCED dans les domaines de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, voir le document intitulé «DITE Activities Report 2001», soumis à la Commission à sa sixième session.

1. Conformément aux recommandations formulées par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa cinquième session, la CNUCED a continué d'exposer et d'analyser les tendances des fusions-acquisitions internationales et leur place dans les flux d'investissements étrangers directs (IED) ainsi que les mesures prises concernant ces opérations. C'est ce qu'elle a fait en particulier dans le cadre du document intitulé *World Investment Report 2001: Promoting Linkages* (en s'appuyant sur le WIR 2000, consacré à la question des fusions-acquisitions), dans lequel l'analyse des tendances des fusions-acquisitions faisait partie intégrante de l'examen d'ensemble de l'évolution récente en matière d'IED. En outre, au nom du Gouvernement de la République populaire de Chine, le secrétariat a entrepris d'organiser un séminaire sur les incidences des fusions-acquisitions internationales en Chine (décembre 2001). Le site Web du WIR ouvert en octobre 2000, enregistre actuellement environ 250 000 consultations par mois. Le texte du Rapport sur l'investissement dans le monde 2000 – Vue d'ensemble a été téléchargé 115 000 fois et sitôt après sa publication, la version 2001 du même document avait fait déjà l'objet de plus de 33 000 téléchargements.

2. Le secrétariat a beaucoup réfléchi à la question de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) face à l'internationalisation. Dans le WIR 2001, il a examiné un aspect particulièrement intéressant de la question, à savoir la création de liens entre les PME des pays en développement et les filiales étrangères des sociétés transnationales. Il a analysé différentes démarches choisies par les entreprises ainsi que par les gouvernements pour promouvoir de tels liens et, se fondant sur les résultats de cette analyse – a défini différentes politiques possibles et proposé un programme visant à promouvoir l'établissement de liens. S'appuyant en partie sur les conclusions du WIR 2001, les participants à la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production, qui s'est tenue à Genève du 5 au 7 novembre 2001, ont procédé à un échange de vues et formulé des recommandations concernant l'industrialisation, la compétitivité des exportations, l'expansion des capacités de production et les IED, le rôle des stratégies d'entreprise et d'autres éléments pris en considération par les investisseurs étrangers/l'environnement dans lequel opèrent les entreprises, et le ciblage des IED dans le contexte des stratégies de développement.

3. Dans le cadre des travaux entrepris en vue de l'établissement du WIR 2002 – *FDI and Exports* le secrétariat étudie actuellement la question de la compétitivité des exportations, autre aspect essentiel du lien entre les IED et la compétitivité des PME face à l'internationalisation.

4. Comme suite aux recommandations formulées par la Commission à sa cinquième session, la CNUCED a continué d'analyser les aspects des accords internationaux qui touchent au transfert de technologie, notamment à l'occasion de la Réunion d'experts sur les accords internationaux pour le transfert de technologie: Meilleures pratiques en matière d'accès et mesures visant à encourager le transfert de technologie en vue de renforcer les capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Genève du 27 au 29 juin 2001. Dans les conclusions de cette réunion, les experts ont noté que plusieurs dizaines d'instruments internationaux comportaient des dispositions visant à renforcer le transfert de technologie à destination des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, ainsi que leurs capacités technologiques, et ont énuméré un certain nombre de meilleures pratiques susceptibles de contribuer à l'instauration de conditions favorables au transfert de technologie et au renforcement des capacités. Ces conclusions seront soumises à

la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa sixième session à titre de contribution au débat sur les politiques générales. Elles ont également été communiquées au Groupe de travail des liens entre commerce et investissement de l'OMC.

5. En outre, à l'issue d'un important travail de recherche, le secrétariat a publié un recueil d'accords internationaux relatifs au transfert de technologie¹, dans lequel il présente une série de dispositions sur le transfert de technologie tirées de divers instruments internationaux, conclus aux niveaux multilatéral, régional, interrégional et bilatéral. Dans chacune de ces catégories, les instruments pris en considération sont les uns juridiquement contraignants et les autres non contraignants. Des projets intergouvernementaux, des instruments non gouvernementaux et les conclusions d'une réunion d'experts de la CNUCED sont reproduits en annexe. Dans le sommaire, le secrétariat récapitule les principaux problèmes auxquels doivent faire face les pays développés comme les pays en développement en matière de transfert de technologie. Après avoir présenté le contexte général dans lequel s'inscrit le transfert de technologie, il analyse l'importante question de la mise en œuvre des accords internationaux.

6. À sa cinquième session, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication. Le Groupe de travail a donc tenu sa dix-huitième session à Genève du 10 au 12 septembre 2001. La principale question inscrite à l'ordre du jour de cette session était la comptabilité des petites et moyennes entreprises. L'examen des propositions soumises par un groupe consultatif spécial en vue de l'établissement de directives réalistes concernant la comptabilité des PME a donné lieu à un débat très animé. Le Groupe de travail a approuvé l'approche générale suggérée et a prié le groupe consultatif spécial d'affiner les propositions qu'il avait présentées. Le produit final des travaux du Groupe sur la comptabilité des PME devrait en principe guider l'action des responsables politiques et des PME des pays développés ainsi que des pays en développement et des pays en transition. En fait un certain nombre de responsables politiques ont insisté sur la nécessité d'achever ces travaux sans plus tarder car ils avaient besoin d'urgence de lignes directrices.

7. En outre, et conformément au Plan d'action de Bangkok et à la décision prise à la dix-septième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, les participants ont également examiné les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et les codes et principes appliqués au niveau national, au niveau régional et au niveau des entreprises. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a proposé que sa dix-neuvième session soit consacrée à la comptabilité des PME et à la gouvernance d'entreprise. Aussitôt après la dix-huitième session, les 13 et 14 septembre, le secrétariat a organisé un atelier de deux jours sur la gouvernance d'entreprise. La question a été examinée du point de vue des responsables politiques nationaux et régionaux, des responsables de la réglementation, des investisseurs, des membres des conseils d'administration, etc. Cet atelier a été pour les participants l'occasion de mettre en commun leurs données d'expérience, de déterminer les meilleures pratiques et de réfléchir aux nouveaux travaux que le Groupe de travail pourrait entreprendre sur la question.

¹ *Compendium on International Arrangements on Transfer of Technology: Selected Instruments*. Publication des Nations Unies, numéro de vente E.01.II.D.28, Geneva.

8. Au cours de la période considérée, le secrétariat a participé activement aux initiatives prises aux niveaux national, régional et international pour renforcer les capacités dans le domaine de la comptabilité et de la vérification des comptes. Il a continué de diffuser les résultats des travaux du Groupe sur la comptabilité environnementale et les qualifications professionnelles requises en organisant des ateliers aux niveaux national et régional ou en participant à des réunions de ce type. Il a également mis à la disposition de tous les intéressés, sur son site Web, tous les rapports et autres documents du Groupe de travail pour les trois sessions précédentes.
